

Bureau de Paris  
16 Rue de Monceau  
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

[www.bakertilly-sofideec.com](http://www.bakertilly-sofideec.com)

## **ASSOCIATION MAX HAVELAAR FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Le Château – 75 allée des Parfumeurs  
92000 NANTERRE

SIREN : 388 118 549 00038 – APE : 73.20Z

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## **ASSOCIATION MAX HAVELAAR FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Le Château – 75 allée des Parfumeurs  
92000 NANTERRE

SIREN : 388 118 549

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents de l'**Association MAX HAVELAAR FRANCE**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MAX HAVELAAR FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

##### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus en observation, l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

## **Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mai 2021

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**  
Commissaire aux comptes Titulaire  
Membre de la CRCC de Paris



**Brice ROGIR**  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes, Associé  
Membre de la CRCC de Paris

# ASSOCIATION BILAN ACTIF

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	44 439	38 844	5 595	5 508
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	117 772	73 287	44 484	59 649
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations et créances rattachées à des part.	324 645		324 645	321 473
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 084		8 084	8 084
<b>TOTAL (I)</b>	<b>494 941</b>	<b>112 132</b>	<b>382 809</b>	<b>394 714</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>	2 926		2 926	2 926
<b>Créances (3)</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	1 241 964	122 493	1 119 472	753 401
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	847 092		847 092	459 480
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	2 398 149		2 398 149	2 843 501
Charges constatées d'avance (3)	63 442		63 442	27 243
<b>TOTAL (III)</b>	<b>4 553 573</b>	<b>122 493</b>	<b>4 431 080</b>	<b>4 086 550</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (IV)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (V)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>5 048 514</b>	<b>234 625</b>	<b>4 813 889</b>	<b>4 481 264</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

# ASSOCIATION BILAN PASSIF

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 154 487	820 190
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	168	168
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	309 698	309 698
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	240 689	334 297
<i>Situation nette</i>	<i>1 705 043</i>	<i>1 464 354</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 705 043</b>	<b>1 464 354</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	114 095	115 490
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>114 095</b>	<b>115 490</b>
<b>DETTES (I)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 482 360	1 872 760
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	663 548	708 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	253 850	136 944
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	594 993	182 957
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 994 751</b>	<b>2 901 420</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>4 813 889</b>	<b>4 481 264</b>
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	2 994 751	2 901 420
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		
Cotisations	1 075	1 376
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	51 557	54 986
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	87 963	91 407
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	60 100	256 238
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6 493 787	6 146 417
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>6 694 483</b>	<b>6 550 424</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		3 639
Autres achats et charges externes *	3 892 106	3 566 980
Aides financières	101 554	156 800
Impôts, taxes et versements assimilés	73 802	48 428
Salaires et traitements	1 553 690	1 649 873
Charges sociales	609 614	612 757
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	35 747	36 206
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	57 583	16 780
Dotations aux provisions	27 000	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	14 576	8 793
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>6 365 672</b>	<b>6 100 256</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>328 810</b>	<b>450 167</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 173	4 260
Autres intérêts et produits assimilés	2 072	5 980
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>5 245</b>	<b>10 240</b>

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>5 245</b>	<b>10 240</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	63	649
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>63</b>	<b>649</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>-63</b>	<b>-649</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	93 304	125 461
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 699 728</b>	<b>6 560 663</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 459 039</b>	<b>6 226 366</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>240 689</b>	<b>334 297</b>
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		
	-63	-649



## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- Description de l'objet social

L'association Max Havelaar France agit pour développer un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Elle milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable. Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise sur le territoire français les entreprises, les citoyens-consommateurs et les pouvoirs publics afin d'assurer aux paysans et travailleurs salariés des pays en développement une meilleure rémunération et des conditions de travail décentes. Max Havelaar France est membre fondateur du mouvement international de commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Max Havelaar France n'achète ni ne vend aucun produit, mais mobilise et accompagne les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics pour transformer leurs pratiques. Elle met en œuvre les activités suivantes :

- Gestion en France du label international Fairtrade/Max Havelaar, qui permet de repérer sur les emballages les produits issus du commerce équitable.
- Développement de l'offre de produits équitables sur le marché français et accompagne les entreprises.
- Mobilisation des citoyens-consommateurs pour consommer autrement.
- Interpellation des pouvoirs publics pour modifier les règles de droit vers un commerce plus équitable.
- Appui aux coopératives des pays en développement à trouver des débouchés commerciaux en France.
- Participation active au développement du mouvement Fairtrade/Max Havelaar dans le monde.

- Description des moyens mis en œuvre

Les ressources de l'association sont pour l'essentiel constituées des droits de licence perçus sur les produits labellisés Fairtrade/Max Havelaar, ainsi que dans une moindre mesure, de subventions sur des projets et programmes soutenus par des bailleurs publics ou privés, et de prestations diverses.

Les moyens mis en œuvre par l'association peuvent être répartis en trois catégories principales : budgets opérationnels propres à chaque métier (communication, plaidoyer, sensibilisation, études, programme d'appui terrain, etc.) ; cotisation versée à la fédération Fairtrade International au titre de l'utilisation de la licence Fairtrade/Max Havelaar ; enfin, ressources humaines et charges de structure.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 4 813 888,79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 240 689,12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/05/2021.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 mai 2021 .

Malgré le contexte lié à l'épidémie de Covid-19, l'exercice 2020 se solde par un excédent de 240689 euros, ce qui permettra de conforter les fonds propres de l'association .

Les produits de l'exercice sont caractérisés par la poursuite de la croissance des droits de licence nets perçus, principale composante des ressources de l'association . En 2020, ces revenus ont été tirés par le développement des ventes de cacao, notamment celles liées à des détenteurs de licence affiliés à d'autres organisations nationale Fairtrade, ainsi que de café et de bananes labellisés .

La crise Covid-19 a par ailleurs eu un effet positif pour le secteur de la GMS, ce qui a également contribué à la croissance des redevances .

Du côté des charges, l'évolution la plus importante est la hausse des redevances versées à Fairtrade International, sous la double impulsion de l'amélioration des droits de licence perçus et de la croissance des taux de contribution . Cette augmentation sur 3 ans a été décidée par l'Assemblée Générale de Fairtrade International .

En ce qui concerne le bilan, l'encaissement des créances clients a fortement ralenti pendant le premier confinement du printemps 2020 . Malgré une situation qui s'est partiellement rétablie au second semestre, l'en cours clients final reste élevé . Cette situation, combinée à la diminution des dettes fournisseurs, influence le niveau de trésorerie de fin d'exercice, qui reste cependant largement positif .

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

En réponse à l'épidémie de Covid-19, l'association a pris toutes les dispositions nécessaires à la protection de ses salariés en organisant au mieux le télétravail et les mesures de protection sanitaire .

De même, afin de protéger membres et partenaires, les événements importants de l'exercice ont été virtualisés .

Compte tenu de la situation économique favorable dans laquelle se trouve l'association, il n'a pas été fait recours aux mécanismes d'aide mis en place par l'Etat au cours de l'exercice .

Les moyens mis en oeuvre permettent actuellement de considérer que la continuité d'exploitation est assurée .

Aucun impact susceptible de changer la présentation des comptes n'a été identifié .

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif .

L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice .

L'impact pour l'association concerne des informations plus complètes dans l'annexe et les postes suivants du bilan et du compte de résultat , dont les libellés changent par rapport à 2019 :

- la rubrique au passif du bilan antérieurement intitulée "Fonds associatifs" prend désormais le nom de "fonds propres"

- la rubrique "subventions d'exploitation" prend le nom de "Concours publics et subventions d'exploitation"

- la rubrique "Subventions accordées par l'association" prend le nom de "Aides financières"

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice 2014, il a été dissocié le montant de la redevance acquittée par les détenteurs de licence certifiés, des frais de certification portés en prestations de services.

En charges étant comptabilisés les frais de certification acquittés par MHF pour le compte des détenteurs de licences et reversés à FLO CERT

Les frais de certification sont dorénavant facturés directement par FLO CERT aux détenteurs de licence

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En complément, les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe)

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable n°2018-06 du 15 décembre 2018 et du règlement applicable aux associations CRC 1999-01

Pour l'application de ces règlements, l'association a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Concessions	1 an

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE

Désignation	VALEUR NETTE
Concessions brevets licences	5 595
<b>TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTE</b>	<b>5 595</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	44 202		13 862
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		45 647		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Matériel de transport	100 558		6 870
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	146 205		6 870
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		321 473		3 172
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		8 084		
		<b>TOTAL</b>	329 558		3 172
<b>TOTAL GENERAL</b>			519 965		23 904

  

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>		13 625	44 439	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				45 647	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier		35 303	72 125		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>		35 303	117 772	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				324 645	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				8 084	
		<b>TOTAL</b>			332 730	
<b>TOTAL GENERAL</b>				48 928	494 941	

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	38 695	13 713	13 563	38 844
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Inst. générales agencem. amén.		10 640	9 129		19 769
Matériel de transport					
Autres immob. corporelles					
Mat. bureau et informatiq., mob.		75 916	12 905	35 303	53 518
Emballages récupérables divers					
	<b>TOTAL</b>	86 556	22 034	35 303	73 287
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>125 250</b>	<b>35 747</b>	<b>48 865</b>	<b>112 132</b>

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissements						
<b>TOTAL</b>						
A. Immob. incorpor.						
Terrains						
Constr.						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
Immo. corp.						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>						
Frais d'acquisition de titres de participations						
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						
<b>Total général non ventilé</b>						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	115 490	27 000	28 395	114 095
<b>TOTAL</b>		<b>115 490</b>	<b>27 000</b>	<b>28 395</b>	<b>114 095</b>
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immobs financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	96 003	57 583	31 094	122 493	
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL</b>		<b>96 003</b>	<b>57 583</b>	<b>31 094</b>	<b>122 493</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>211 493</b>	<b>84 583</b>	<b>59 489</b>	<b>236 588</b>
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises			84 583	59 489	
			- d'exploitation		
			- financières		
			- exceptionnelles		

**Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée**



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

---

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

A la clôture de l'exercice 2020 , le montant des provisions constituées s'élève à 114 ke  
Ce montant élevé prend en considération des risques potentiels qu'il convenait de couvrir , à savoir :

risque RH pour 87 ke  
risque litige pour 27 ke

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	8 084		8 084
		Clients douteux ou litigieux	142 198	142 198	
ACTIF CIRCULANT		Autres créances clients	1 099 767	1 099 767	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices	32 157	32 157	
		Etat & autres	204 934	204 934	
		coll. publiques			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	607 421	607 421	
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	2 580	2 580		
	Charges constatées d'avance	63 442	63 442		
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 160 583</b>	<b>2 152 498</b>	<b>8 084</b>	
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
			Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		63 442
Financières		
Exceptionnelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>63 442</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	179	
Autres créances	610 001	
Disponibilités		
	<b>TOTAL</b>	<b>610 180</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 482 360	1 482 360		
Personnel & comptes rattachés	271 729	271 729		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	164 049	164 049		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	206 517	206 517		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	21 252	21 252		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	253 850	253 850		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	594 993	594 993		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 994 751</b>	<b>2 994 751</b>		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
 Emprunts remboursés en cours d'exer.  
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	594 993
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>594 993</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355 629
Dettes fiscales et sociales	352 653
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	252 830
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>961 112</b>

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

---

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## **INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif et n'a pas fait l'objet d'évaluation et de provision .

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

---

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisés en 2020 s'élèvent à :

- 20100 euros H.T.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**1060783 - ASSO MAX HAVELAAR**

---

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

L'association ne bénéficie pas pour ses activités de contributions volontaires en nature ( prestations en nature ou bénévolat )

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Communication des informations sur les transactions effectuées avec des personnes physiques et morales ( appelées "contreparties" ) lorsqu'elles ne sont pas courantes et conclues à des conditions normales : NEANT

Informations relatives au régime fiscal :

L'association est soumise aux impôts commerciaux sur la totalité de son activité

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leur avantage en nature :

Aucune rémunération n'est versée aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ( Président-Vice Président-Trésorier )

Effectif moyen employé pendant l'exercice :

L'effectif moyen sur l'exercice 2020 est de 32.87 ETP